Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉPONSE À LA COMMISSION DE GESTION DU GRAND CONSEIL

Le Conseil d'Etat veut renforcer la position des contrôleurs de gestion

Le Conseil d'Etat entend renforcer la position des contrôleurs de gestion départementaux, afin qu'ils puissent jouer pleinement le rôle qui leur est assigné, au service des départements, dans le processus de modernisation de l'administration cantonale. En réponse à une observation de la Commission de gestion du Grand Conseil, il réaffirme sa volonté de renforcer l'organisation du projet en lui donnant plus de visibilité et une plus grande légitimité.

Dans sa réponse à la Commission de gestion, le Conseil d'Etat admet que la mise en place des contrôleurs de gestion s'est heurtée à des difficultés, ce qui s'est traduit par un nombre de démissions anormalement élevé. Ces difficultés tiennent en partie à la méfiance et à la résistance au changement qui se sont manifestées dans certains cas face à l'introduction du contrôle de gestion départemental. D'autres facteurs, comme la nouveauté du projet et l'absence de procédures éprouvées, expliquent ces difficultés.

Le Conseil d'Etat prendra dans les prochaines semaines des dispositions visant à renforcer l'organisation du projet afin de lui donner plus de visibilité et de légitimité. Il tiendra compte en particulier des exigences suivantes :

- le contrôleur de gestion ne doit pas être considéré comme un contrôleur mais comme un conseiller et un appui pour l'ensemble du département ;

- les attributions et le champ d'action du contrôleur de gestion doivent être précisés, afin d'éviter une propension à leur confier des tâches qui ne relèvent pas de leur

fonction ;

- la mise en place du contrôle de gestion sera un travail à long terme et demandera un effort permanent à tous les niveaux ;

- le succès de la démarche dépend essentiellement d'une volonté générale, au sein de l'administration, de mettre en place des outils de gestion adéquats permettant aux organes dirigeants de prendre des décisions proactives, avec l'appui des chefs de département.

Ainsi, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de réunir tous les atouts permettant de réussir l'introduction du contrôle de gestion départemental, qu'il considère comme un instrument indispensable de la modernisation de l'Etat. Les commissions spécialisées du Grand Conseil seront régulièrement informées des dispositions mises en place.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2001

DFIN, Eric Birchmeier, Service des finances, 021/ 316 29 13